



Autorisation a l'inscription au conseil de l'ordre des medecin

Par **sba**, le **01/03/2008** à **18:02**

je suis français,diplome de medecine général obtenu en algerie,specialité faite en france,je travail comme praticien attaché associé en france (+7ans),jai une reconnaissance scientifique equivalente au diplome français de docteur en medecine mais je ne peut pas m'inscrire au conseil de l'ordre des medecins.on exige de moi:examen contenant 3 questions:connaissances pratique,theorique et connaissance de langue française!!..alors que des confreres venant des pays(ex pays de l'est nouvellement admis en europe) .Ceux diplômés avant 'adhesion de leur pays en UE(2004,2007) leurs diplomes est considéré comme non conforme mais on leurs exige pas de faire un examen il suffit de justifier 3ans d'exercice(je vous joint la circulaire).jai besoin d'aide.

http://www.la-fps.fr/Circulaire_DHOS_du_1er_mars_2007.pdf.

Merci K. Harrache:kader10@free.fr